

**DECRET N° 2018-657 DU 1^{ER} AOUT 2018
PORTANT APPROBATION DE LA CONCESSION DU
SERVICE PUBLIC POUR L'IDENTIFICATION, L'EDITION ET
LA DELIVRANCE DE LA CARTE DE COMMERÇANTS EN
COTE D'IVOIRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2015 portant sur le droit commercial général ;
- Vu** l'ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence ratifiée par la loi n°2013-877 du 23 décembre 2013 ;
- Vu** le décret n°97-175 du 19 mars 1997 portant institution de la carte de commerçants;
- Vu** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018, portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Est approuvée la Convention de concession du Service Public pour l'identification, l'édition et la délivrance de la carte des commerçants de Côte d'Ivoire signée entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le groupement formé par les Sociétés Universal Technology SA en abrégé UNITEC et l'Office National d'Identification en abrégé ONI.

Article 2 : Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 1^{er} août 2018

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Eliane Ate BIMANAGBO
Préfet